



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

RECOMMANDATIONS CONDUITE A TENIR

MPOX



Direction de la santé publique et environnementale

Département Veille Sanitaire et Situations Sanitaires Exceptionnelles,
Cellule Préparation et Gestion de Crise et Cellule de Veille et d'Alerte

Date de mise à jour : 23 08 2024

Destinataires : ES, SAMU, Médecine de Ville

OBJET

RECOMMANDATIONS SUR LA CONDUITE A TENIR FACE A UNE SUSPICION D'INFECTION PAR LE VIRUS MPOX

1- Rappel de la définition des cas selon SPF (20 avril 2023)

Patient suspect = <u>signes cliniques évocateurs uniquement</u>	Cas probable = <u>signes cliniques évocateurs + contact à risque d'un cas confirmé</u>	Cas confirmé = <u>qPCR ou RT-PCR spécifique Mpox ou générique Orthopoxvirus</u>
<ul style="list-style-type: none"> - une éruption cutanée ou une ou des ulcérations de la muqueuse génitale, anale ou buccale, évocatrice de MPXV, - isolée, ou précédée ou accompagnée d'une fièvre ressentie ou mesurée (>38°C), d'adénopathies ou d'une odynophagie. 	<p>Un cas probable d'infection par le MPXV est une personne présentant</p> <ul style="list-style-type: none"> - une éruption cutanée ou une ou des ulcérations de la muqueuse génitale, anale ou buccale, évocatrice de MPXV, - isolée, ou précédée ou accompagnée d'une fièvre ressentie ou mesurée (>38°C), d'adénopathies ou d'une odynophagie ; <p style="text-align: center;">ET</p> <p>un contact à risque avec un cas confirmé en France, ou dans un autre pays.</p>	<p>Un cas confirmé d'infection par le MPXV est une personne avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un résultat positif de qPCR ou RT-PCR spécifique du virus MPXV, <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - un résultat positif en qPCR générique du genre Orthopoxvirus, associée ou non à un résultat de séquençage partiel spécifique du MPXV.

Personne-contact à risque	Personne-contact à risque négligeable :
<p>Toute personne ayant eu un contact non protégé sans notion de durée avec la peau lésée ou les fluides biologiques d'un cas probable ou confirmé symptomatique, quelles que soient les circonstances y compris rapport sexuel, actes de soin médical ou paramédical, ou un contact physique indirect par le partage d'ustensiles de toilette, ou le contact avec des textiles (vêtements, linge de bain, literie) ou de la vaisselle sale utilisés par le cas probable ou confirmé symptomatique.</p> <p>Toute personne ayant eu un contact non protégé à moins de 2 mètres pendant 3 heures avec un cas probable ou confirmé symptomatique (ex. ami proche ou intime, partenaire sexuel habituel même en l'absence de rapports sexuels, personnes partageant le même lieu de vie sans lien intime, voisin pour un transport de longue durée, personnes partageant le même bureau, acte de soin ou d'hygiène, même classe scolaire, salle de TD universitaire, club de sport pour les sports de contacts, salles de sports, ...)</p>	<p>Toute personne ayant eu un contact à risque tel que décrit ci-dessus en présence de mesures de protection efficaces respiratoires portées par le cas ou le contact, et de mesures de protection efficaces contact portées par la personne-contact. Les mesures de protection efficaces vis-à-vis du contact physique sont le port de gants étanches (latex, nitrile, caoutchouc), et vis-à-vis du contact respiratoire sont les masques chirurgicaux et FFP2, et les hygiaphones.</p> <p>Toute autre situation</p>

2- Le circuit d'alerte

Devant tout cas suspect d'infection par le MPXV, il est demandé au médecin **de se rapprocher de l'infectiologue d'astreinte de l'établissement de 1^{ère} Ligne REB de son territoire :**

<i>Semaine en journée</i>		
44	06-19-45-57-28	CHU NANTES
49	06-65-80-74-77	CHU ANGERS
53	06-65-80-74-77	CHU ANGERS
72	Std : 02-43-43-43-43, demander l'astreinte infectiologie	CH Le MANS
85	02-51-44-65-99	CHD LA ROCHE SUR YON
<i>Semaine en soirée/nuit ou WE/ jours fériés</i>		
44-85	06-19-45-57-28	CHU NANTES
49-53-72	06-65-80-74-77	CHU ANGERS

Lequel validera la suspicion et la nécessité de procéder à un prélèvement dans les conditions décrites dans la fiche élaborée par la Société française de microbiologie ([Recommandations-SFM- -MPV V3- -def-18052024.pdf \(sfm-microbiologie.org\)](#)).

Une fois la suspicion validée par l'infectiologue, il est rappelé que **le médecin doit la déclarer sans délai à l'ARS : 7J/7 et 24h/24, au 0800 277 303 (appel gratuit), ou par mail ars44-alerte@ars.sante.fr.**

3- Ressources utiles :

<https://www.coreb.infectiologie.com/fr/fiches-pratiques.html>

Information pour les soignants de première ligne [Microsoft Word - 2024.08.17 FicheMpox-vactual \(infectiologie.com\)](#)

Fiche d'information aux patients : [20240820-virus-mpox-fiche-patient-coreb.pdf \(infectiologie.com\)](#)

[mkp_fiche_cmg_pour_medecins_generalistes_aout_2022_vdef.pdf \(sante.gouv.fr\)](#)

[flyer_cas_confirmes_mkp_120822_vdef.pdf \(sante.gouv.fr\)](#)

Enfin, pour toute question relative au MPXV et en l'absence de symptômes suspects, les usagers peuvent être orientés vers le numéro :

